



3 mars 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information

Complexe Desjardins
Tour Est, 12^e étage
C. P. 10000, succ. pl. Desjardins
Montréal (Québec) H5B1H7
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0023

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 23 janvier et indiquant :

« je souhaite obtenir copie de tout document (contrats, factures, rapports, ententes de service) portant sur les liens de votre organisation avec l'entreprise TerraCycle (incluant Terra Cycle ou TerraCycle Canada/US). Plus précisément, ma demande vise les renseignements suivants pour les années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 à ce jour :

- *Le détail des sommes déboursées annuellement par votre organisation à cette entreprise.*
- *La description précise des services reçus (ex: achat de boîtes de récupération, frais de collecte, gestion des matières).*
- *Le nombre de boîtes de récupération acquises ou installées.*
- *Les installations ou sites concernés par ces services.*
- *Le cas échéant, les rapports indiquant les quantités de matières réellement récupérées et expédiées pour recyclage. »*

(Transcription intégrale)

Relativement à votre demande, et considérant que TerraCycle Canada a amélioré le mécanisme de traçabilité de sa chaîne de valeur depuis 2020 répondant mieux à nos attentes, Hydro-Québec a effectué trois commandes auprès de cette entreprise entre 2021 et 2023 pour un montant total de près de 131k\$ pour la fourniture et le service de Boîtes Zéro Déchet pour la récupération d'équipements de sécurité et de protection (tels que des masques). Depuis 2023, aucune autre commande n'a été attribuée à TerraCycle Canada. Nous ne pouvons par ailleurs vous communiquer la copie des commandes ou d'autres informations, car il s'agit de renseignements de nature commerciale que nous traitons de manière confidentielle. Nous invoquons en conséquence les articles 14, 21 à 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Stéphanie Assouline
Vice-présidente – Affaires juridiques et cheffe de la gouvernance

p. j.